

État des sources sur la musique aux Archives départementales de la Haute-Vienne

Anne Gérardot

Le Moyen Âge et l'Ancien Régime

Les sources relatives à la musique au Moyen Âge et à l'époque moderne se trouvent dispersées dans les séries anciennes et les fonds de familles. Il s'agit le plus souvent de simples mentions que les répertoires, hormis les répertoires analytiques, ne permettent pas toujours de repérer aisément. Elles ne sont cependant pas rares, et le dépouillement systématique de certaines séries de documents, telles que les registres de délibération capitulaires (chapitre cathédral, 3 G 17-67 ; abbaye Saint-Martial de Limoges, 3 H 35-40), peut s'avérer utile à une recherche portant sur l'histoire de la musique. Ces sources portent dans leur immense majorité sur la musique religieuse, ce qui reflète tant la proportion représentée par les fonds des institutions et établissements religieux dans les fonds anciens conservés que l'importance tenue par la musique dans la liturgie. La conservation de sources portant sur la musique profane, dont l'importance est pourtant loin d'être négligeable, est bien plus inhabituelle.

Les principales séries anciennes susceptibles de contenir des documents relatifs à la musique liturgique sont les séries D (Collège de Limoges avant 1790), G (Clergé séculier avant 1790), H (Clergé régulier avant 1790), I (Fonds ecclésiastiques divers) et H SUP (Archives hospitalières antérieures à 1790). Nous indiquons ci-dessous, pour chaque rubrique, les principales séries renfermant des ressources utiles, ainsi que quelques mentions tirées, à titre d'exemple, de répertoires analytiques.

Clergé

La principale fonction ecclésiastique liée à la musique est celle du chantre, qui préside au chant dans les églises cathédrales, les collégiales et parfois les monastères. Le chantre était chargé de la gestion de la partie vocale du culte. Il avait parfois un aide, le sous-chantre. Certains des revenus des établissements religieux peuvent être attribués à la chanterie. Les confréries, comme la confrérie des Pastoureaux, peuvent également compter dans leurs rangs un personnage occupant des fonctions similaires à celle du chantre.

Les principales sources relatives aux chantres se trouvent principalement dans le fonds du chapitre cathédral de Limoges (3 G, notamment 3 G 684, 746, 748-749), et dans celui de l'abbaye Saint-Martial de Limoges (3 H 25, 141-142).

Mentions :

- « L'an 1555, fust arresté pour les dits confrères de la confrérie de Nostre-Dame des Pastoureaux que, au lieu que les roys de la dicte frérie baillent ung banquet aux chantres qui chantent la chanson ou ung escut, a esté arrêté pour le commung avis de Messieurs les confrères que le roy de la frérie ne fera le dict banquet accoutumé ausdicts chantres [...] ». (Confrérie de Notre-Dame la Joyeuse,

alias des Pastoureaux, H SUP LIMOGES VI B 1, mention en marge d'une liève des années 1490-1560).

- Acte de collation de la chantrerie de l'église collégiale de Saint-Yrieix (Évêché de Limoges, 1 G 456, 1595-1599).

- « Payé six paires de souliers pour les chantres. 12 l. 10 sols » (Hôpital de Limoges, H SUP LIMOGES C 7, 29 août 1747).

- Rente due par le Collège de Limoges au chantre de Saint-Martial (Collège de Limoges, D 82, 1757).

Liturgie

En complément des livres de chants et partitions, les mentions de chants liturgiques abondent dans les fonds ecclésiastiques anciens. Les datations des actes médiévaux, qui se réfèrent fréquemment aux premières paroles de l'*introït* de la messe du jour, attestent l'importance tenue par la musique et le chant dans la liturgie (le dimanche où l'on chante *Laetare Jerusalem* correspond ainsi au quatrième dimanche du Carême).

Dans nombre de testaments figurent des fondations de messes indiquant le nom du psaume ou de la pièce qui devra être chantée. On trouvera des documents relatifs à ces fondations dans les actes notariés (sous-série 4 E), dans les fonds ecclésiastiques (séries G et H) et dans les testaments conservés dans les fonds de familles (séries E, F et J). On consultera les documents nécrologiques conservés dans les fonds des établissements monastiques, notamment les obituaires et livres des anniversaires (abbaye Saint-Augustin de Limoges, 1 H 58 ; abbaye Saint-Martial de Limoges, 3 H 15, 3 H 119-120 ; abbaye de Grandmont, 5 H 125, 5 H 127 ; abbaye Saint-Pierre de Solignac, 6 H 4, 6 H 5 ; abbaye Notre-Dame des Allois, 23 H 6 ; chapitre cathédral, 3 G 511-522 ; chapitre collégial du Dorat, 8 G 2 ; chapitre collégial de Saint-Junien, 10 G 8 ; chapitre collégial de Saint-Léonard, 11 G 104-105 ; chapitre collégial de Saint-Yrieix, 12 G 3), ainsi que les documents relatifs aux communautés de prêtres conservés dans les archives paroissiales (paroisse Saint-Michel-des-Lions de Limoges, 14 G 14 ; paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges, 15 G 1-18 ; paroisse Saint-Christophe de Limoges, 16 G 3 ; paroisse Saint-Domnolet de Limoges, 16 G 5 ; paroisse Saint-Paul d'Eyjeaux, 17 G 2-11 ; paroisses diverses du diocèse de Limoges, 18 G).

Processions et ostensions sont autant de célébrations dans lesquelles la musique (psaumes, hymnes, litanies, etc.) tient une place majeure. Parmi ces œuvres musicales le *Te Deum*, chanté en action de grâces d'événements importants tels que les naissances et mariages royaux ou les victoires militaires, occupe une place particulière : on en trouvera, pour l'époque moderne, de très nombreuses mentions dans le fonds de l'Évêché de Limoges, et plus particulièrement dans les mandements des évêques (1 G 331-339).

Mentions :

- « Tous en compagnie allèrent à Saint-Martial ou ilz firent chanter une grand messe du Saint-Esprit ». (H SUP LIMOGES II B 2, à la fin d'une liève de l'année 1588 commencée par Jean Dubois).

- Quittance pour la fondation par feu Joseph Limousin d'une messe haute où il y aura diacre, sous-diacre et assistant, auquel service assisteront MM. les prestres de la dite église et 12 pauvres du dit hospital, revêtus de noir, portant la croix, où ils se rendront en procession, chantant en y allant et revenant les litanies de la Sainte Vierge à son intention, etc. » (H SUP LIMOGES B 525, Liève, 1701-1733, f° 247 v°)

- Testament d'Anne Peyroche, portant legs en faveur des pauvres de l'hôpital de Limoges, à charge par lesdits pauvres de chanter tous les dimanches un *De profundis* après vêpres et de faire célébrer à perpétuité un service au jour anniversaire de son décès (H SUP LIMOGES B 389, 1724).

- Mandement de Benjamin de l'Isle du Gast, évêque de Limoges, prescrivant de chanter un *Te Deum* en action de grâces d'une victoire des armées du Roi (1 G 333, 1734).

- Règles que l'on observe dans la maison du Bon Pasteur (filles pénitentes), art. 52 : « Quand elles entendent du monde dans la maison, elles doivent chanter, mesme dans le temps du silence. » (Hôpital de Limoges, H SUP H 23, Maisons, étrangères, XVIII^e siècle).
- Règlement de l'évêque de Limoges pour les honoraires des fonctions ecclésiastiques. Aperçu de quelques prix : une messe basse, 10 sols, une messe chantée, 15 sols (1 G 346, 1746-1784).

Instruments de musique

Des mentions d'instruments de musique dans des inventaires après décès ainsi que des marchés pour la construction ou la réparation d'orgues sont susceptibles d'être conservés dans les minutiers des notaires (sous-série 4 E). Les orgues sont certainement les instruments les mieux documentés, en raison des chantiers importants que nécessite leur construction (Collège de Limoges, D 36, marché fait avec le sieur Guillaumy, « maître faiseur d'orgues » du Dorat, pour la construction de l'orgue de la chapelle, 1637). Un cas particulier est représenté par les cloches d'église, à mi-chemin entre l'instrument de musique et l'instrument de communication rituelle, dont on trouvera des mentions dans les fonds des établissements religieux (séries D, G et H).

Mentions :

- « Donné "au serrurier pour avoir fait une clef [...] pour la porte de la tribune où sont les orgues, 1 livre" » (Collège de Limoges, D 37, livre de dépenses pour la construction de la chapelle, mai 1631).
- « Pour une queue de bœuf pour la cloche de l'église, 8 sols [...] ; pour fondre la cloche, 40 l. [...] ; pour l'ouvrier qui accomode la nouvelle cloche, 2 l. » (Collège de Limoges, D 155, comptes et dépenses, 1700-1703).

Musiciens

L'Église est sous l'Ancien Régime le principal employeur de musiciens : maître de psaltes ou de musique, musiciens gagistes, musiciens « passants » engagés pour quelques jours, qui forment avec les choristes et certains laïcs, la « musique » dans le chœur de l'église. Le maître de la psaltes, ou de musique, a en charge la maîtrise où l'on forme les enfants de chœur ; les maîtres de psaltes peuvent également être compositeurs, auteurs d'une musique qualifiée de « quotidienne » et qui n'a de ce fait été que rarement conservée. On consultera notamment, sur le maître de psaltes et ses attributions, le fonds du chapitre cathédral de Limoges (3 G 763). Les mentions de musiciens ou de concerts hors de tout contexte religieux sont rares et figurent pour l'essentiel dans les documents relatifs à la police conservés dans la série C (Administrations provinciales avant 1790).

Mentions :

- Paiement de 140 l. à M. Vilain, maître des enfants de chœur de Saint-Martial, pour la pension de l'aumônier (Hôpital de Saint-Martial, H SUP LIMOGES I E 8, cahier de dépenses et recettes, 1616).
- « Donné 37 l. 3 s. "aux musiciens, faiseurs de fusées, trompettes, et pour les matériaux qu'on a achetés pour faire les feux artificiels à la consécration de notre église". » (Collège de Limoges, D 37, livre de dépenses pour la construction de la chapelle, mai 1630).
- « Par permission de M. le lieutenant général de police, la troupe des Petits comédiens représentera aujourd'hui jeudi, 25 avril 1765 pour entrée La Parodie de Turquin et Lucraisse [*sz*] et pour pièce *Bastien et Bastienne*, opéra comique de M. Favard, accompagnée d'une troupe de petits sauteurs. On prendra aux premières places 24 sols et aux secondes 12 sols. On commencera à cinq heures précises. C'est dans la grande salle du concert où on jouera trois fois la semaine. » (Hôpital de Limoges, H SUP LIMOGES G 60, registre de paiement des nourrices, billet imprimé, au dos du certificat d'identité d'un enfant exposé, 1756-1761)
- Procès entre les juges-consuls et les entrepreneurs du bal public (C 59, Limoges, 1762).

- J.-B Rispal, clerc tonsuré, âgé de 23 ans, "a déclaré [...] qu'il va quelquefois donner des leçons de musique aux demoiselles de la dame du Porteau" » (Sénéchaussée du Dorat, B 283, Procédures et pièces à l'appui, 1772).
- Projet de construction d'une salle de spectacle sur un terrain vague près de la porte Tourny (C 59, 1773-1774).
- « Payé au sr. Jeanty Piqueur, pour six mois de leçons qu'il a données aux enfans de l'hôpital pour le chant, 20 l. » ; « Donné au serpent de Saint-Michel. 4 l. ; à celui de Saint-Martial, 3 l. ; aux deux choristes, 6 l. pour la procession de l'Ostension » (Hôpital de Limoges, H SUP LIMOGES E 48, livre de dépenses, 1776-1784).
- Procédure entre Simon Jourdanneau, greffier de la châtellenie de Rancon, et François Laforest, maître de musique (Sénéchaussée du Dorat, B 620, plumitifs d'audience, 1779-1780).
- « Payé 3 l. au sieur Gardien, "musicien-serpent, pour son assistance à la solennité de la Circoncision". » (Collège de Limoges, D 181, compte des recettes et dépenses, 1782-1783).
- « Payé 12 l. "à Mlle Londeix, pour avoir touché de l'orgue aux solennités de l'église pendant l'année". » (Collège de Limoges, D 185, compte des recettes et dépenses, 1788-1791).
- Procès-verbal pour troubles nocturnes exposant que « on voit journellement des excez et violences faites [...] par des débauchez et des libertins [...], lesquels se promènent toutes les nuits par la ville avec des tambours et violons » (C 465, 1719).

Livres de chant et partitions

Les livres de chant et les partitions complètes, sans être d'une extrême rareté, sont peu fréquents. Les principaux exemplaires conservés aux Archives départementales de la Haute-Vienne proviennent d'ailleurs de la sous-série I Sem, collection de manuscrits et d'ouvrages imprimés provenant du Grand Séminaire de Limoges, et non d'un fonds d'archives. Il s'agit pour l'essentiel de musique religieuse. On peut cependant signaler que la plupart des manuscrits provenant de l'abbaye Saint-Martial de Limoges, dont la contribution au développement de la musique fut au Moyen Âge particulièrement importante, sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale de France.

Nombre de manuscrits musicaux médiévaux furent par ailleurs, au cours des siècles, découpés pour servir de couverture ou de pages de garde à des registres plus récents : on en retrouve aujourd'hui un certain nombre, soit toujours en place, soit sous forme de « défaits de reliure » lorsqu'ils ont été séparés du registre dans lequel ils avaient été initialement insérés. Concernant la musique profane, des partitions peuvent se trouver dans certains fonds de familles (séries F et J).

Livres de chant et partitions :

- Antienne pour Noël *O beata infantia* avec la notation musicale (au fol. 6 du Livre de prières à l'usage des prêtres de la communauté de l'église paroissiale de Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges, I Sem 97, 1379-XVIII^e siècle).
- Antiennes à la Vierge avec notation musicale (aux fol. 153-160 de *La Règle et les maximes de saint Étienne*, traduction française de Charles Frémont, I Sem 84, XVII^e siècle).
- Extraits d'un *Traité théorique et pratique du plain-chant, appelé grégorien* [...], ouvrage anonyme attribué à Léonard Poisson, prêtre du diocèse de Sens, publié à Paris en 1750 (I Sem 187, 1832).
- Recueil des prières qui se chantent pendant la procession de neuf lieues que l'on fait tous les ans le lundi de Pentecôte à Magnac en Basse-Marche (1 Mi 215, 1753).
- Messe chantée pour le jour de saint Vincent de Paul (I Sem 139, XVIII^e siècle).
- Méthode élémentaire et graduée pour apprendre le chant (I Sem 95, XVIII^e siècle).
- *Magnificat* avec notation musicale, par un dénommé Fleurant (1 J 102, [XVIII^e siècle ?]).
- Partitions et textes de chants du XIII^e au XVII^e siècle (dont plain-chant, partitions manuscrites et imprimées, défaits de reliure, texte de deux Noëls et d'une chanson du XVI^e siècle, 3 I non classé).

Fragments de notations musicales en place dans des reliures :

- Parchemin chargé de notations musicales avec paroles (couverture d'un terrier de la seigneurie de Puyrobin du XVI^e siècle, D 144).
- Notations musicales et des fragments d'hymnes coupés de réflexions théologiques, en minuscule romane du XII^e siècle (feuillet de garde du terrier d'Aureil dit de Galezi de 1494-1771, D 700).
- Partie inférieure d'un feuillet d'antiphonaire d'office limousin (office de la Purification de la Vierge, 2 février), notation musicale aquitaine, dernier quart du XI^e siècle ou début du XII^e siècle (aux fol. 1 et 2 d'une liève de Bonneval et autres lieux [vers 1391], 1 G 29)¹.
- Feuille de parchemin provenant d'un livre de chant du XVI^e siècle (couverture du manuscrit *La fondation du monastère des religieuses de Sainte-Ursulle de la ville d'Esmonniers*, du XVII^e siècle, I Sem 121).
- Partition musicale du XVIII^e siècle (à la fin d'un registre des sépultures de la paroisse de Saint-Cyr des années 1665-1669, à l'envers, E DEP 141 E 2).

Défais de reliure :

- Extrait de partition [XIV^e-XV^e siècle ?] ayant servi de couverture aux registres paroissiaux de Saint-Martin-de-Vicq pour les années 1750 et 1753 (1 J 255).
- Extrait en parchemin d'un texte de la Passion selon saint [Marc ?] avec notation musicale, XIV^e-XV^e siècle (1 J 254).
- Extrait de partition médiévale ayant servi de couverture à un registre paroissial (baptêmes, 1656-1669) de la commune des Grands-Chézeaux (F 34177, non classé).
- Extrait de partition médiévale ayant servi de couverture à un registre paroissial de la commune de Saint-Georges-les-Landes (F 34179, non classé).
- Extrait de partition médiévale ayant servi de couverture à un registre paroissial de la commune de Gajoubert (F 34180, non classé).

Mentions de livres :

- « Pour faire régler les livres de musique, 2 l. », « à maistre Nicolas, livraire, pour avoir consu un livre de chant, 10 sols » (Évêché de Limoges, 1 G 729, recettes et dépenses du trésorier pour le bâtiment de l'église de Limoges, 1624-1627).
- Donné 23 l. « pour acheter un livre de plain chant pour notre communauté. » (Hôpital de Limoges, H SUP LIMOGES E 11, registre de dépenses, 1735-1756).

¹ Nous remercions M. Jean-Loup Lemaître (EPHE) ainsi que Mmes Claire Maître (CNRS/IRHT) et Marie-Noëlle Colette (EPHE), pour l'identification et la datation de ce manuscrit.

De la Révolution à nos jours

Les séries fondamentales pour l'étude de la musique après la Révolution sont la série T (Enseignement, culture, sports, 1800-1940), et plus particulièrement la sous-série 4 T (Affaires culturelles). Pour la période postérieure à 1940, les sources se trouvent principalement en série W, dans les versements de l'État (Préfecture, Direction régionale des affaires culturelles, dont la délégation régionale à la musique est créée en 1978), et des services du Conseil régional et du Conseil général en charge de la culture et du soutien à la pratique musicale. Les dossiers d'administration communale (sous-série 2 O) et les archives communales déposées (série E DEP) peuvent également contenir des documents relatifs aux salles de spectacle. Les fonds d'archives privées et les très nombreux documents iconographiques (affiches, cartes postales) conservées dans les séries F, J et Fi contrebalancent de manière équilibrée l'approche essentiellement institutionnelle caractérisant les fonds d'archives publiques.

La pratique musicale

Enseignement de la musique :

- Conservatoire municipal de musique de Limoges, puis école nationale de musique de Limoges : 4 T 25, 988 W 286, 988 W 352, 988 W 649
- « Une leçon de chant au château des Séchères », carte postale : 11 Fi 3 (1912)
- Enseignement musical par radio dans les écoles rurales : 988 W 344 (1950-1960)
- Conservatoire national de musique de Paris : 1 T 230
- Syndicat intercommunal de la musique et de la danse : 1185 W 291 (1981).
- École de musique de Saint-Yrieix-la-Perche : 988 W 143 (1965).

Lieux de spectacle :

- Cirque-théâtre puis Théâtre de Limoges : 4 T 33-36 (an XIII-1914), 986 W 922 (concerne également la salle Berlioz, 1941-1949).
- Cafés-concerts, cafés, brasseries : 4 M 155, 10 M 18, 185 W 3/108, 985 W 1142 (réglementation), 13 U 310 et 13 U 315 (dossiers de faillite).
- Protocoles d'accords entre des municipalités de la Haute-Vienne et la fédération des centres municipaux ruraux de France relatifs à l'enregistrement de la musique en milieu rural : 988 W 114 (1951-1966).

Sociétés musicales et harmonies :

- Sociétés musicales, chorales et fanfares du département : 4 T 27-29, 988 W 113 (1946-1962), 986 W 2470 (médaille d'honneur)
- Société des concerts du conservatoire de Limoges : 4 T 26
- Société philharmonique de Limoges (4 M 136)
- Lettre adressée au maire de Saint-Junien sur l'organisation de la musique (9 F 55, 1834).
- Association départementale des compositeurs de musique, professeurs, artistes et amateurs (1879-1880) : 4 T 54
- Harmonie légionnaire de la Légion des combattants de la Haute-Vienne : 188 W 109 (1941-1943).
- Groupement artistique musical et théâtral de la Légion française des combattants de Châlus : 188 W 123 (s. d.).

Concerts et autres manifestations musicales

La plupart des sources conservées sont des sources graphiques et iconographiques, notamment des affiches et des programmes conservés dans la série Fi.

Concours musicaux :

- Concours musical de la fondation Cressent (œuvres musicales dramatiques) : 4 T 38 (1929-1933).
- Concours musical, Limoges, 1887 : 1 Fi 818 (1887), 1 Fi 928 (1889).
- Concours international musical, Limoges, 1910 : 4 T 24 (1910).

Spectacles musicaux, concerts, festivals :

- Concert et loterie organisés par l'œuvre des crèches de Limoges : 3 X 22 (1879-1889).
- Collections de programmes et affiches : 42 J 15 (1862-1948), 38 Fi (fonds Louis Bonnaud, folklore international), 1 J 362 (1942), 5 Fi (Affiches).

Musiciens et instruments de musique

- Droits des auteurs et compositeurs de musique : 4 T 23 (1889-1929).
- Musique religieuse, cloches d'église : construction d'un orgue à la cathédrale Saint-Étienne (3 V 11, 1837-1888) ; inventaires des biens paroissiaux (8 V 20-26, 1906), cloches (2 V 19, 3 V 5, 4 V 7-8).
- Guerre et musique militaire : 4 R 30 (1831-1832) ; photographie d'un soldat jouant d'un violon artisanal (53 Fi 25, [1914-1918]).
- Dossiers de la Direction générale des renseignements généraux du Limousin : quelques dossiers relatifs à la musique et aux musiciens : 1991 W 8, dossier n° 482 ; 1991 W 27, dossier n° 9226, 1991 W 40, dossier n° 12216).
- Quelques photographies de musiciens, notamment lors de la fête de la Quintaine à Saint-Léonard-de-Noblat : 2 Fi.

Œuvres musicales

La plupart des partitions musicales conservées se trouvent dans des fonds d'archives privées (séries F et J). Deux fonds portent spécifiquement sur la création musicale : le fonds André Charbonnier, compositeur (35 F, 1914-1974), contenant des œuvres et manuscrits de cet auteur, et le fonds de la maison d'édition Laguëny (37 J, 1817-1973), spécialisée dans les éditions musicales, contenant de la correspondance, de la comptabilité, des papiers personnels de Jean et Henry Laguëny ainsi que des documents relatifs aux relations avec les auteurs, compositeurs et interprètes, à la publication des œuvres, et des partitions.

Partitions isolées :

- Hymnes chantés dans la séance de la Convention nationale du 23 thermidor an III (L 211).
 - « La Romance du Zouave » (Papiers de M. Samie, 1 J 163, 1853).
 - « Chantée par Madame Judic. C'n'est pas la peine d'aller plus loin, chansonnette intercalée dans La Timbale d'argent. Paroles de Jules Noriac, musique de Léon Vasseur » (1 Fi 1022, 1872).
 - « Souvenir de Châluçet - polka-mazurka pour piano », par Édouard Hersant pour son ami Louis Guibert (1 J 380, [XX^e siècle]).
 - Spécimens d'œuvres musicales au titre du dépôt d'œuvres de musique (2 T 66, 1868-1892).
 - Partitions collectées lors de l'opération « La Grande Collecte » consacrée aux documents relatifs à la Première guerre mondiale : textes de chansons rédigés et illustrés par Pierre Morange, prisonnier de guerre (1914-1919) au camp de Zossen (21 Num 1) ; *La Bonne chanson*, carnet de chants de guerre de Théodore Botrel, chansonnier (21 Num 70) ; collection de partitions musicales du général Eugène Mariaux (1864-1944) (21 Num 89).
- Aperçus consultables en ligne : <http://www.europeana1914-1918.eu/fr>
- Partitions musicales faisant partie du répertoire de l'harmonie de la Légion française des combattants de la Haute-Vienne : « Complainte du temps présent », musique de J. Canteloube sur un poème de Henri Davoust, « La Légion est là », musique de L. Richardet, paroles de L. Godiard, « À toi compagnon de France », paroles d'Alfred Fontauzard, musique de Henri Anis, etc. (188 W 109, 1941-1943).

Fiscalité

La taxe sur les instruments de musique à clavier concernait les pianos, orgues et harmoniums, qui faisaient l'objet d'une déclaration en mairie. Elle semble avoir été essentiellement perçue durant les années 1930 et 1940. Cette taxe rattachée aux contributions directes a été officiellement supprimée le 1^{er} janvier 1959.

- Contributions directes, dont taxe sur les instruments de musique à clavier : P 158-180 (1942-1946, par ordre alphabétique des communes). Des dossiers équivalents peuvent se trouver dans les archives communales déposées, par exemple E DEP 7 G 10 : commune de Balledent, contributions directes (1852-1959), dont taxe sur les instruments de musique.

Soutien institutionnel à la musique

Le soutien institutionnel à la musique se manifeste à travers des subventions qui peuvent concerner l'achat et la restauration d'instruments de musique, la formation musicale, l'organisation de festivals et d'activité de diffusion musicales. On trouvera également dans les versements de la Direction régionale des affaires culturelles des documents relatifs aux diplômes musicaux, aux établissements d'enseignement et aux sociétés musicales.

- État : versements de la Préfecture (988 W) puis de la Direction régionale des activités culturelles. Celles-ci furent créées à titre expérimental en 1969 et généralisées à l'ensemble du territoire français en 1977, succédant aux comités régionaux des affaires culturelles créés en 1963 par André Malraux : 1279 W (notamment 1279 W 184-189), 1344 W (notamment 25, 46, 59, 62, 83, 159, 162, 172-174, 181) , 1385 W (notamment 23, 68-77, 79-107, 109-111), 1801 W (service musique et danse), 2113 W (service musique et danse).
- Conseil régional : versements du Service culturel, puis de la Direction du développement culturel (service culture), puis de la Direction du développement culturel et sportif (service du développement culturel) : 1313 W, 1349 W, 1413 W, 1451 W, 1547 W, 1645 W, 1859 W, 1951 W, 2052 W.
- Conseil général : versements de la Direction du développement (bureau du développement culturel), et de l'Association départementale d'initiation et d'animation musicales, puis du Pôle développement (direction culture-sport-tourisme), aujourd'hui Pôle citoyenneté-tourisme (direction culture-sport-tourisme) : 1370 W, 1405 W, 2273 W.

Documentation et études d'érudits

Outre la consultation de la presse locale (annonces de concerts et autres événements musicaux), la consultation des annuaires administratifs peut renseigner sur divers aspects de la vie musicale (fabricants d'instruments).

- Enquête de la direction des Archives sur les sources relatives à la musique et aux musiciens dans les services d'archives départementales : 3 T 9 (1903).
- Presse écrite : *Limoges Music Hall* n° 1 (986 W 391, 1949) ; *Le Musicien limousin*, n° 1, nouvelle série (986 W 397, déc. 1950).
- Articles de Michel Duchein, archiviste de la Haute-Vienne, relatifs aux orgues « limogeoises » et à la vie musicale à Limoges : 1 J 149 (1949-1955).
- *La diffusion de la musique rock et des musiques associées à la jeunesse à Limoges et dans sa région dans les années 1970 et 1980*, mémoire de François Delotte, 2009 (40 J 359).

- *Histoire du jazz en Creuse et en Haute-Vienne : importation et diffusion*, mémoire de master 1 en 2 vol. de Yanniv Arroua, 2010-2011, (40 J 386-387).